



CENTRE HOSPITALIER PAUL MARTINAIS

1, rue du Docteur Paul Martinais
37600 LOCHES

☎ 02 47 91 33 33
☎ 02 47 91 32 00

REGLEMENT DE CONSULTATION

MISE EN CONCURRENCE RELATIVE AU :

**PROJET DE VIRTUALISATION DES SERVEURS METIERS
HAUTE DISPONIBILITE
PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES**

Date limite de remise des offres : Vendredi 30 Avril 2010 à 16H00

Le présent règlement de consultation comporte 7 feuillets numérotés de 1 à 7.

SOMMAIRE

ARTICLE I : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE II : UNITE MONETAIRE DU MARCHE	3
ARTICLE III : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE IV : DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES	4
ARTICLE V : JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE VI : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	4
ARTICLE VII : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU PRESTATAIRE	5
ARTICLE VIII : SOUS-TRAITANCE	5
ARTICLE IX : FACTURATION ET PAIEMENT	6
ARTICLE X : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6

ARTICLE I : OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation porte sur le projet de virtualisation des serveurs métiers haute disponibilité et plan de reprise d'activités pour le C.H. de Loches. Le descriptif du projet figure dans le CCTP.

La procédure passée dans le cadre de ce marché est une procédure adaptée, en application des articles 28 et 39 du code des marchés publics.

Le marché est composé d'un lot unique.

ARTICLE II : UNITE MONETAIRE DU MARCHÉ

Le prestataire est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro.

ARTICLE III : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être obtenu gratuitement sur demande écrite ou remis sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

*Centre Hospitalier de Loches
Bureau des Achats
1, rue du Docteur Paul Martinais
37 600 LOCHES*

Il peut également être téléchargé à partir du site www.ch-loches.fr

ARTICLE V: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la réception des offres de prix.

ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES

La personne responsable du marché choisira l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte des critères ci-dessous énumérés qui seront utilisés dans l'ordre suivant :

- La valeur technique du dossier (Respect des standards du marché, solution pérenne et évolutive, références, adéquation aux besoins de l'établissement) **pour 40 %**
- Le prix **pour 30 %**
- Les délais de livraison, de mise en œuvre et d'indisponibilité des serveurs pendant l'installation **pour 20 %**
- La formation et les transferts de compétences **pour 10 %**

Dans tous les cas, si plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il peut être demandé aux candidats de nouvelles offres. L'administration se réserve le droit de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

ARTICLE VI : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au Vendredi 30 avril 2010 à 16H00.

Le fournisseur devra faire parvenir son offre de prix accompagnée des pièces justificatives par mail à l'adresse suivante :

marchespublics@ch-loches.fr

Le prestataire soumissionnaire devra demander un accusé réception.

ARTICLE VII : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU PRESTATAIRE

A l'appui des offres, il est demandé à chaque prestataire de fournir les documents suivants apposés d'une signature électronique :

- ✓ Des renseignements permettant d'évaluer ses capacités professionnelles, techniques et financières et des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (**Descriptif des moyens matériels, humains...**);
- ✓ DC 5 ;
- ✓ DC 7 ;
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- ✓ La démarche qualité et niveau de certification obtenu ;
- ✓ RIB.

ARTICLE VIII : SOUS-TRAITANCE

Le titulaire du marché doit obtenir de la personne publique l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement. Pour ce faire, le prestataire devra se reporter aux prescriptions mentionnées dans le code des Marchés Publics.

D'autre part, selon les dispositions du code des Marchés Publics, « le titulaire du marché demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du recours à la sous-traitance ».

ARTICLE IX : FACTURATION ET PAIEMENT

La facturation sera établie après l'exécution du marché.
Elle devra rappeler les références du marché, indiquer la période d'exécution des prestations et être adressée en trois exemplaires.

Le mode de paiement est le mandat administratif.

En application de la circulaire portant application du décret datant du 21 février 2002, les sommes dues via l'exécution du marché, seront payées à 50 jours.

Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception de la demande de paiement par les services de la personne publique contractante, dès lors que les prestations faisant l'objet de cette demande de paiement sont exécutées.

D'autre part, le dépassement du délai global de paiement ouvre droit au bénéfice d'intérêts moratoires au profit du fournisseur.

Le taux d'intérêt est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Le Centre Hospitalier de Loches se libérera des sommes dues, sur présentation par le fournisseur, d'une facture établie en double exemplaire sur le compte n° (merci de joindre un RIB)

ARTICLE X : RESILIATION DU MARCHE -LITIGE

10-1 : Résiliation

En cas de non respect du marché ou de problèmes répétés au cours de l'exécution du marché, le Centre Hospitalier de Loches se réserve le droit de rompre le marché sans préavis et de choisir un autre prestataire.

10-2 : Litige

En cas de litige résultant dans l'application des clauses du présent marché, ce litige sera du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE XI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Mme REBOUILLEAU, responsable informatique au 02 47 91 33 76 ou informatique@ch-loches.fr

Mme ADELE, responsable des achats au 02 47 91 33 89 ou monica-adele@ch-loches.fr